

MAIRIE
48140 LE MALZIEU-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/06/2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six,
- en exercice : 15 le premier juin à vingt heures trente,
- présents : 13 le conseil municipal de la commune du MALZIEU-VILLE,
- votants : 15 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. BRUGERON Jean-Noël, Maire.

Date de la convocation : 28/05/2026

Présents : BRUGERON Jean-Noël, MAGNE Jean-François, SELIER Sabine, BALEZ Christine, BOUARD Sébastien, BOYER Pierre, DAVIN Sandra, GUILLOUF Dominique, LARGUIER Marion, LAUMAILLER Christine, PORTAL Corinne, SIRET Alain, TEISSANDIER Elisabeth.

Absents représentés par pouvoir : LECONTE Fabien à SELIER Babeth, SANS René à SIRET Alain.

SIRET Alain a été élu secrétaire.

Délibération n° 2026-040

Objet – Convention Commune / Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac : mise à disposition personnel communal.

Le Maire indique qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition du personnel communal avec la Communauté de Commune des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac.

Il s'agit de 2 agents de la filière technique pour une demi-journée par semaine annualisée maximum.

Cette mise à disposition porte sur une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Avril 2026. Chaque intervention fera l'objet d'un bilan (agent(s) mobilisé(s), temps passé, ...) afin d'établir un rapprochement entre les missions réalisées par les agents communaux et les demandes de remboursement sollicités auprès de la Communauté de Communes.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **approuve** les conditions de mise à disposition du personnel communal auprès de la Communauté de Commune des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac.
- **autorise** le maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire,
Alain SIRET.



Le Maire,
Jean-Noël BRUGERON.

